

sommaire

Missions principales	
Management et soutien	5
Compte rendu du Conseil scientifique du 23/03/2018	6
Compte rendu du Conseil scientifique du 05/06/2018	9
Compte rendu du Comité consultatif du 02/02/2018	11
Plan de gestion : Programme 2018	14
Evaluation de 20 ans de protection et 15 ans de gestion	16
Elaboration du plan de gestion 2019-2018	20
Surveillance du territoire et police de l'environnement	21
Bilan de la surveillance	22
Missions conjointes ONCFS/RN	23
4 ^{er} bilan du protocole de surveillance	23
Gestion des demandes de manifestations sportives et culturelles	24
Arrété prefectoral du 11 septembre 2018	25
Intervention sur le patrimoine	29
Maintenance des aménagments	30
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	31
Suivis naturalistes 2018	32
Publications	33
Documents de synthèse	34
Missions complémentaires	
Sensibilisation du public, éducation à l'environnement	35
20 ans de la Réserve naturelle	36

Management & soutien

Trois instances réglementaires concourent à la définition des orientations et à organisation de la gestion du site : le Comité consultatif, le Conseil scientifique et le Comité de co-gestion.

Le Comité consultatif est un Comité de concertation de l'ensemble des acteurs en lien direct ou indirect avec la Réserve naturelle. Les élus, administrations, associations et les usagers y sont par exemple représentés. La composition est définit par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2013. Il se réunit obligatoirement au moins une fois par an.

En application des dispositions de l'article R332-18 du code de l'environnement, le **Conseil scientifique** de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc a été désigné par arrêté préfectoral du 8 mars 2011. Le Conseil scientifique assure un rôle de Conseil et d'expertise auprès des gestionnaires de la Réserve naturelle et du Comité consultatif. Le Conseil scientifique a notamment vocation à être saisi sur les questions relatives à la mise en œuvre des actions du plan de gestion et dans l'élaboration et la validation des programmes d'études et de recherche. Il se réunit 2 fois par an.

Le **Comité de co-gestion** réunit les représentants des 2 gestionnaires de la Réserve naturelle : Saint-Brieuc Agglomération et Vivarmor Nature. Il coordonne les actions des 2 gestionnaires. Il se réunit plusieurs fois par an.

Les modalités de délégation de gestion de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc confié aux 2 gestionnaires sont définies par une convention renouvelée le 21 mars 2014 entre l'Etat, Saint-Brieuc Agglomération et Vivarmor Nature.

I. Conseil scientifique du 23/03/2018 6 I. Conseil scientifique du 05/06/2018 9 2. Gomité consulatif du 02/02/2018 11 3. Programme 2018 14 4. Evaluation de 20 ans de protection et 15 ans de gestion 16 5. Elaboration du plan de gestion 2019-2018 20



Référence plan de gestion

MS.07 Organiser les Comités consultatifs, Conseil scientifique, Comité de co-gestion.

Conseil scientifique

du 23 mars 2018 par consultation electronique

cordon de galets de la plage de Lermot

Le conseil scientifique est sollicité par voie électronique du 19 au 23 mars 2018 au sujet du projet d'ensablement du cordon de galets de la plage de Lermot destiné à faciliter le ramassage des algues vertes. Les gestionnaires de la réserve souhaitent obtenir des recommandations et une ligne de conduite pour les années à venir. La réserve naturelle a été sollicitée pour participer à une réunion sur le sujet le 26 mars avec la DDTM, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Mairie d'Hillion.

Ce cordon de galets est situé dans les périmètres de la réserve naturelle (non prévu par le décret de création de la réserve, modification de l'état de la réserve naturelle) et du Site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc (nécessité d'une notice d'incidence avec évaluation écologique). En cas d'échouages d'algues vertes sur les galets, les conditions de ramassage deviennent plus difficiles et la problématique sanitaire s'ajoute au dossier en cas de non ramassage.

Pour rappel, ce sujet avait été abordé en conseil scientifique en automne 2013. L'avis du conseil scientifique était défavorable en raison de la modification de l'état de la réserve naturelle et du besoin d'information complémentaires. Le Préfet avait décidé d'autoriser les travaux pour raison sanitaire.

Contexte:

Peu de connaissances sont disponibles sur ce cordon de galets. En mars 2018, sa surface est d'environ 3000m². Il s'agit d'un cordon de galets "d'origine fossile" dont les galets proviennent de l'érosion de la falaise de sédiment meuble

I. Demande d'avis projet d'ensablement du située en haut de plage. Le phénomène d'érosion du pied de falaise est aujourd'hui toujours à l'œuvre ce qui permet de pérenniser l'alimentation du cordon. Très peu d'observations naturalistes y ont été réalisées. Il abrite des densités d'invertébrés pouvant être importantes (Orchestia sp., Ligia sp....) et constituant une source d'alimentation potentielle pour les poissons à marée haute et les oiseaux de laisse de mer, observations ponctuelles de musaraignes. Il s'agit d'un habitat potentiel pour de nombreuses espèces rares (grillon maritime et diverses espèces d'invertébrés halophiles, ...). Il faut également signaler la présence dans la falaise limoneuse d'une colonie d'hirondelles de rivage qui se nourrit en partie sur les émergences d'insectes provenant de la laisse de mer présente sur ce cordon.

> Le banc est rarement mais totalement recouvert lors des plus gros coefficients et est régulièrement atteint par la marée avec une submersion variable (58% des marées atteignent le pied du banc (hauteur d'eau 10m environ), 22% des marées atteignent la moitié du banc (hauteur d'eau 11,2 m environ pour une surface couverte de 1900 m² soit les deux tiers du cordon)...)

> La dynamique sédimentaire naturelle conduit à un ensablement et à un désensablement régulier de la moitié basse du cordon ce qui pose par ailleurs la question de la pérennité des éventuelles opérations d'ensablement, et de la période de réalisation en tenant compte également des enjeux en matière de biodiversité. En fin d'hiver 2017-2018 le niveau sédimentaire est particulièrement bas, le cordon est donc totalement découvert. A noter qu'en 2012 une petite ceinture de végétation s'était développée en haut du



Aucune définition technique précise du projet d'ensablement n'est disponible.

Documents transmis:

- courrier de la DDTM
- avis du précédent conseil scientifique ayant abordé le sujet en 2013
- carte de la position du cordon avec atteinte de la marée en fonction de la hauteur d'eau (relevé de terrain)
- tableau avec les proportions de marées atteignant le cordon en fonction de la hauteur d'eau et la surface du cordon potentiellement impactée par un ensablement aux hauteurs d'eau correspondantes
- série de photos montrant la dynamique naturelle d'ensablement et de désensablement du cordon
- série de photo des travaux d'ensablement qui ont eu lieu en 2014

Il est demandé au Conseil scientifique de réfléchir sur l'impact à long terme de l'ensablement artificiel sur le cordon lui-même et sur la zone de prélèvement de sable située potentiellement plus bas sur l'estran. Quatre modalités de votes sont proposées :

- 1- Favorable à un projet d'ensablement
- 2- Défavorable au regard du principe de non modification de l'état de la réserve
- 3- Report de l'avis dans l'attente d'éléments plus précis concernant ce projet
- 4- Abstention

Avis:

Les échanges ont souligné l'importance de ne pas intervenir sur les processus naturels et de faire appliquer le principe de non modification de l'état de la réserve pour ce qui pourrait être un habitat rare au sein de la réserve naturelle. Ce cordon de galets, qui plus est d'origine fossile, semble biologiquement fonctionnel au vue des quelques connaissances transmises. Le conseil scientifique souligne cependant l'importance de mieux inventorier cet habitat (invertébrés notamment: arachnides, carabiques, recherche du Grillon maritime présent par ailleurs en fond de baie sur le cordon de galets des Rosaires...). Le suivi photographique semble indiquer que la dynamique sédimentaire locale ne se prête pas à la réalisation d'un ensablement efficace. Si chaque saison d'échouage est différente (quantité, météo...) la connaissance de la

fréquence des échouages sur le site de Lermot permettrait de juger du risque d'échouage sur ce secteur.

En l'état des connaissances actuelles disponibles sur le cordon et le projet en luimême, les membres du Conseil scientifique de la Réserve naturelle émettent majoritairement un avis défavorable au projet d'ensablement du cordon de galets de la plage de Lermot

- 13 votes défavorables au regard du principe de non modification de l'état de la réserve naturelle (modalité 2);
- 4 votes préconisant le report de l'avis dans l'attente d'informations plus précises (modalité 3).

Le conseil scientifique invite à la recherche de solutions alternatives pour éviter la destruction de deux habitats : le cordon de galets et la zone d'estran où le sable sera prélevé. La réalisation d'une étude d'incidence globale pourrait aider les porteurs du dossier à réfléchir à des solutions alternatives afin d'éviter la modification de l'état de la réserve et ainsi favoriser la gestion non interventionniste de cet habitat naturel.

2. Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur la Grève d'Hillion

Le conseil scientifique est sollicité sur deux points concernant ce dossier:

- Avis sur le projet d'extension en lui même
- Avis sur l'intérêt d'initier une procédure de délimitation du DPM pour qualifier les 6,9ha cadastrés au sein des prés salés

Le Conseil scientifique émet un avis favorable sur le projet d'extension ainsi que sur la procédure de délimitation du Domaine public maritime (17 voix favorable, 0 voix défavorable, 0 abstention).

Management et **Soutien**

Management et Soutien

3. Nouvelle activités d'éducation à l'environnement sur le territoire de la réserve proposé par Ecotone nature

Ecotone nature, nouvel acteur de l'éducation à l'environnement souhaite apporter une offre complémentaire à ce qui est fait par la maison de la baie à destination du grand public. Un programme d'animation est donc proposé pour le printemps en partenariat avec la Maison de la Baie.

Le conseil scientifique est sollicité concernant ce dossier pour:

- Avis sur le programme d'animation en lien avec les objectifs de conservation du site.

Le Conseil scientifique émet un avis favorable à la demande d'Ecotone nature (14 voix favorable, 1 voix défavorable, 2 abstentions). Des réserves communes au point III sont cependant émises concernant la gestion globale des animations nature à l'échelle du fond de baie, plus particulièrement au sein du périmètre de la réserve naturelle. Ces recommandations sont détaillées en point 5 de ce compte rendu.

4. Complément au programme de sorties découverte de la réserve naturelle proposé par la Maison de la Baie

Le conseil scientifique est sollicité concernant ce dossier pour :

- Avis sur le complément au programme d'animation en lien avec les objectifs de conservation du site.

Le Conseil scientifique émet un avis favorable à la demande de la Maison de la baie (14 voix favorable, 1 voix défavorable, 2 abstentions). Des réserves communes au point II sont cependant émises concernant la gestion globale des animations à l'échelle du fond de baie, plus particulièrement au sein du périmètre de la réserve naturelle. Elles sont détaillées sous forme de recommandations dans le point suivant.

5. Recommandations concernant la gestion de l'activité animation nature au sein du périmètre de la réserve naturelle.

Afin d'obtenir une vision d'ensemble de la pression de l'activité d'animation nature au sein de la réserve naturelle, il est demandé que l'ensemble des demandes soit réalisé par les différentes structures dans un délai permettant leur examen simultané au Conseil scientifique de fin d'année. Les points de vigilance et réserves émis permettent de dresser une première liste non exhaustive de recommandations :

- nécessité d'une concertation avec les gestionnaires de la réserve naturelle,
- définition d'un calendrier annuel unique défini en fin d'année n-1 sans possibilité d'ajouts ultérieurs,
- croiser le calendrier des animations nature avec la pression des activités sportives et culturelles.
- vigilance vis-à-vis de l'effet cumul au regard des enjeux de conservation (sites, période...),
- importance d'une offre complémentaire non concurrente. Concernant la réserve naturelle, cette offre doit être axée uniquement sur la découverte du site et de la biodiversité, selon le principe suivant : les animations qui ne nécessitent pas une localisation au sein de la réserve naturelle peuvent être envisagées à l'extérieur du périmètre (ballade nature, traversée de la baie, coucher de soleil...),
- absence de prélèvements de la faune, de la flore et de tout élément du patrimoine géologique.
- nécessité d'évaluer le contenu des animations et informations transmises sur l'intérêt, la fragilité et les mesures de protection et de conservation. Suivi par exemple possible des nouvelles animations par le personnel de la réserve.

Le conseil scientifique demande à l'équipe de la réserve naturelle de réfléchir à ces différents aspects pour être en mesure de réaliser un examen de l'ensemble des demandes prévues pour l'année 2019, en suivant les recommandations émises, dès la fin de l'année 2018. A noter que ces recommandations pourraient faire l'objet d'une charte ou d'un cahier des charges à signer par les structures d'animation concernées.



Conseil scientifique

du 5 juin 2018

1. Retour sur les avis rendus après consultation électronique

Un rappel est effectué concernant les avis rendus par le conseil scientifique lors des différentes consultations électroniques sur les points suivants :

- Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur la Grève d'Hillion
- Nouvelle activités d'éducation à l'environnement sur le territoire de la réserve proposé par Ecotone nature
- Complément au programme de 2021) sorties découverte de la réserve naturelle proposé par la Maison de la Baie
- Ensablement du Cordon de galets de la plage de Lermot.

Les échanges confirment les avis rendus. Au sujet des animations, le conseil scientifique souligne à nouveau la nécessité d'une vision globale du programme d'animation de la saison suivante en fin d'année n-1. Concernant le cordon de Lermot, et après visite sur le terrain, le conseil scientifique demande à ce qu'une première phase complète d'inventaire soit programmée dans le futur de plan de gestion 2019-2028.

2. Demande d'autorisation pour accès à la zone de protection renforcée et prélèvement de macrofaune benthique

Une demande d'autorisation de deux naturalistes (Florence Gully et Marc Cochu) souhaitant contribuer aux inventaires de la réserve naturelle est parvenue au conseil scientifique. Elle concerne (i) l'accès à la zone de protection renforcée des prés salés de l'anse d'Yffiniac et (ii) l'autorisation de prélèvement de macrofaune benthique.

Le conseil scientifique émet un avis favorable de principe à l'unanimité des présents (14 voix). En raison du caractère protégé du marais maritime classé en partie en zone de protection renforcée le conseil scientifique demande à ce que ce dossier fasse l'objet d'une présentation des naturalistes et de leur projet au prochain conseil scientifique afin d'envisager le régime d'autorisation le plus adapté pour encadrer ces inventaires.

3. Programme BIOSIS (2019-

Le Biological Importance Of Small Intertidal Systems in a changing world (2019-2021) est présenté. L'objectif de ce projet est de donner des bases scientifiques d'aide à la décision pour la gestion et la restauration des marais salés en Europe (France Allemagne, Espagne, Pays bas) et aux Etats-Unis. Des études de distance génétique sont notamment prévues pour analyser les connexions et phénomènes de colonisation et comparer les grands et petits marais. Des analyses des modes de dispersion aérienne et hydrochorique (passifs et actifs) seront menées afin de comprendre les processus de dispersion et de colonisation. L'échelle de travail envisagée intègre les contextes de conservation et de dépoldérisation. La baie de Saint-Brieuc est intégrée à ce projet comme site atelier. Les décisions concernant le financement de cet appel à projet ne sont pas encore connues.

4. Programme PEPS

Dans le même thème que le projet précédent, la réserve naturelle est impliquée dans un autre projet d'étude porté par l'Université de Rennes 1 et l'Université de Bretagne occidentale. Financé par l'Agence

Management et **Soutien**

Management et Soutien



Référence plan de gestion

AD.7 Administration générale et financière

de l'eau Loire-Bretagne, ce projet de dimension régionale ambitionne de travailler sur la fonctionnalité des prés salés en comparant des grands systèmes et des petits systèmes de prés salés à l'échelle Loire-Bretagne et dans des contextes de conservation et de gestion différents. Il est notamment prévu l'analyse historique de l'évolution des végétations ainsi que l'étude de la connexion écologique et de fonctionnement trophique des sites retenus.

note avec intérêt de ces programmes d'études et souligne la complémentarité et les ponts possibles entre ces deux projets et le programme de recherche sur le fonctionnement trophique qui sera développé à partir d'octobre 2018 en baie de Saint-Brieuc. Les programmes PEPS et BIOSIS apporteront la qualité et l'intérêt du travail présenté par ailleurs une dimension intersites intéressante qui permettra de mieux situer le fonctionnement et l'état de conservation des prés salés de la baie de Saint-Brieuc dans un système global.

5. Plan de gestion 2019-2028

Le calendrier de travail concernant l'élaboration du plan de gestion 2019-2028 est présenté ainsi que l'évaluation administrative en cours de réalisation par Sarah Boillot actuellement en stage de Master 2 à la réserve naturelle.

Le plan de gestion sera soumis pour avis au conseil scientifique et au comité consultatif de fin d'année. L'analyse successive des plans de gestion montre que le premier plan de gestion, très ambitieux, n'a été réalisé qu'à hauteur de 56 % (opérations réalisées en interne au détriment de d'autres opérations, projets portés mais non réalisés par la Maison de la Baie qui était alors co-gestionnaire, etc.). Les deux autres plans de gestion ont été mieux exploités et présentent un taux de réalisation d'environ 80 %.

La proportion d'opérations de suivis écologiques augmente au cours des trois plans de gestion. A l'inverse, les opérations de sensibilisation et de gestion diminuent : la Maison de la Baie assure la majorité des opérations de sensibilisation et la gestion du site de Bon Abri est intégrée au programme annuel de gestion des dunes.

Les résultats (réalisation et réussite) augmentent globalement entre les deux premiers plans de gestion.

Les principaux facteurs qui limitent Le conseil scientifique prend la réussite des opérations sont l'absence de résultats concrets à l'issue du plan de gestion, l'atteinte partielle de l'objectif, et le statut d'acteurs mais non de décisionnaires des gestionnaires de la Réserve pour l'opération considérée.

> Le conseil scientifique souligne par Sarah Boillot qui permettra faciliter l'élaboration du plan de ges-

6. Point d'informations diverses :

Frais de déplacement des membres du Conseil scientifique 20ans, Programme de recherche, rapports de synthèse avifaune et prés salés.

Le conseil scientifique prend note de ces informations et est satisfait de la prise en compte des frais de déplacement des membres du conseil qui le souhaitent dès 2019. Concernant le dossier du 4ème quai, il est rappelé que la gestion des sédiments demeure un des éléments centraux de ce dossier.

Une visite de terrain a été organisée sur les sites de Lermot (cordon de galets) et de Bon-abri (Dunes) en seconde partie de conseil scientifique.



Comité consultatif

du 2 février 2018

M. PONSERO présente le rapport d'activités M. MANGAN accueille les membres du comité consultatif puis propose un tour de table. Il demande aux participants s'ils ont des observations à apporter au compte rendu du dernier comité consultatif. En l'absence d'observation, le compte rendu du comité consultatif du 15 décembre 2016 est adopté.

1. Présentation du rapport d'activités 2017

M. PONSERO précise que les compositions du comité consultatif et du comité scientifique ont fait l'objet d'une mise à jour par arrêté préfectoral. Il présente le rapport d'activités 2017 et détaille les différentes actions:

• Missions de surveillance et de police :

Une base de données permet de saisir les infractions commises sur la réserve. 437 infractions ont été relevées en 2017. L'infraction la plus souvent constatée reste les chiens non tenus en laisse.

• Gestion des demandes d'organisation de manifestations sportives et culturelles :

En 2017, 32 manifestations se sont déroulées sur la réserve (contre 47 en 2016, mais avec un organisateur qui avait réalisé une dizaine de randonnées), et ont regroupé entre 5 400 et 6 800 participants.

• Interventions sur le patrimoine naturel :

Les travaux de mise en défens du secteur Est des dunes de Bon Abri ont été finalisés en continuité des travaux de 2016 sur le secteur Ouest. Des aménagements ont également été réalisés aux abords de la zone de protection renforcée d'YFFINIAC, avec la mise en place de ganivelles et des mises en sécurité de certaines zones.

Les panneaux d'entrée de site sur les commune d'HILLION et de MORIEUX ont été remplacés. Désormais, le public retrouve la réglementation liée à la réserve et les informations diverses à destination du public (algues vertes, infos locales de la commune) sur un seul et même panneau. Sur la commune de LANGUEUX, deux panneaux d'information ont également été installés près de l'observatoire de la ville aux oiseaux en novembre 2017.

Sur la grève des Courses, des travaux de nettoyage des graffitis sur les rochers, ont permis au paysage de retrouver un aspect plus naturel. De manière générale, 6 à 7 actions de nettoyage ont été effectuées en 2017 avec une centaine de bénévoles, ce qui a permis de ramasser environ 2 tonnes de déchets.

M. BRIENS précise que les panneaux d'information installés ont une zone réservée pour l'information du public. Il souhaite disposer des différents arrêtés préfectoraux liés à la réserve afin de pouvoir informer les usagers sur sa commune.

Mme MOULIN demande quel est l'effet de ces panneaux sur le nombre d'infractions relevés.

M. JAMET rappelle que malgré les 34 panneaux d'information sur l'ensemble du périmètre, il faut toujours effectuer des rappels à la réglementation aux usagers, car, soit les personnes ignorent qu'elles sont en zone naturelle protégée, soit elles passent devant les panneaux et ne les regardent plus. M. BRUNET souhaite savoir si ces panneaux informe les usagers sur les horaires des marées (information papier, QR code?).

M. JAMET précise que sur le panneau de Bon Abri, les horaires des marées sont indiqués. Ceci pourra être fait désormais sur les autres panneaux, puisqu'il présente un espace réservé pour des informations particulières.

- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel : L'ensemble des suivis, ouvrages publiés et études en cours est présenté dans le rapport d'activités.M. PONSERO donne quelques informations sur des suivis plus ponctuels:
- l'inventaire et la cartographie des algues des estrans rocheux;
- l'étude anthropique « Cohabiter en Baie : usages et intérêts pluriels ».

M. PONSERO présente ensuite les actions de sensibilisation du public et de l'éducation à l'environnement : festival Natur'Armor, semaine du développement durable, fête de la science, sorties scolaires, publication de La pie bavarde

2. Projet de mise à jour de l'arrêté préfectoral réglementant les activités sportives, touristiques et de loisirs

M. PONSERO rappelle que l'arrêté co-signé par le Préfet des Côtes-d'Armor et le Préfet maritime en date du 13 février 2012 réglemente certaines activités dans la réserve de la Baie de SAINT-BRIEUC. Compte tenu de l'évolution des pratiques (paddle, drône...), l'arrêté doit être mis à jour et précisé. Un projet ayant fait l'objet d'un travail en amont avec les services de l'État et d'une consultation du comité des pêches et des plaisanciers est présenté.

Article 1er: modification: autorisation après avis des gestionnaires de la réserve en remplacement de l'avis du comité consultatif de la réserve ;

Article 2: ajout de la mention suivante : « ...M.

Management et **Soutien**

Management et Soutien

Arnaud MORIN ... et son personnel... sont Le projet d'arrêté est soumis au vote. Il est autorisés à accéder à la mer et à pratiquer leur activité...».

M. BRIENS demande si les autres activités équestres sont autorisées. Il repense notamment à une demande de thalasso-équine qui avait été faite sur Morieux.

M. JAMET rappelle que l'activité de M. MORIN est antérieure à la création de la réserve et qu'à ce titre, une dérogation particulière est prévue. Pour la pratique équestre en général, elle est interdite 90 minutes avant et après la pleine mer. La demande les 17 et 18 février. de thalasso-équine sur Morieux avait été examinée il y a quelques temps déjà par le comité consultatif et par le conseil scientifique.

Article 4 : Le terme « zone de navigation » est requalifié par « zone d'accès au large », ce qui exclut de surcroît la pratique du ski nautique dans cette zone.

Article 5 : remplacement des termes « navires de plaisance à moteur » par « embarcations à moteur et bateaux à voile » avec la précision de ce qui est considéré comme une embarcation;

Article 6 : remplacement du terme « navires de plaisance non motorisés » par « embarcations non motorisées ». L'article précise également l'interdiction de circulation de toute embarcation non motorisée entre le 1er octobre et le 31 mars.

Article 7 : « Sports de plages et aquatiques ». L'article regroupe les anciens articles 7 (planches à voiles ou assimilés), 8 (Kitesurf) et 9 (sports de plage) et met ainsi en cohérence la réglementation de ces activités. Il recouvre également la nouvelle activité de longe-côte.

Article 10 : « Survol des aéronefs » : précision de ce qu'est considéré comme un aéronef pour prise en compte des drones notamment et modification de la réglementation applicable.

Article 13 : ajout d'un article réglementant les activités de pêches, qui sont interdites toute l'année dans la zone de protection renforcée.

M. MANGAN demande que les termes « à l'aide d'engins non sélectifs » soient supprimés afin d'éviter toute notion de subjectivité et toute polémique. Par ailleurs, le paragraphe rappelant la réglementation de l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2017 (interdiction de pêche à pied des bivalves fouisseurs) devra également être supprimé : cet arrêté sera inscrit dans les visas. Par ailleurs, il serait souhaitable de rajouter « un considérant » concernant la nécessité de protéger l'estran vis à vis des activités maritimes. En ce qui concerne la procédure administrative, il propose que le projet d'arrêté, une fois modifié en tenant compte des remarques précédentes, soit soumis à la consultation de la préfecture maritime, puis à la consultation du public.

adopté à l'unanimité.

3. Programmation des 20 ans de la réserve naturelle

M. PONSERO rappelle que la réserve naturelle de la Baie de SAINT-BRIEUC fêtera ses 20 ans le 28 avril 2018.

Les festivités pour cet anniversaire commencent dès le mois de février avec notamment l'installation du festival Natur'Armor à SAINT-BRIEUC

Le 28 avril, une exposition sera inaugurée le matin et une randonnée sera organisée sur le territoire de la réserve l'après-midi. Par ailleurs, 20 « Rendezvous » de la Baie sont prévus pour les 20 ans tout au long de l'année. La maison de la Baie organisera de nombreuses animations gratuites, et présentera 3 expositions : une sur les réserves naturelles de Bretagne, une sur la réserve naturelle de la Baie en particulier, et une exposition de photos suite à un

M. BRIENS demande que les informations sur les animations soient également diffusées en dehors de l'agglomération de SAINT- BRIEUC, et notamment auprès de Lamballe Terre et Mer.

M. BARBO profite de cette intervention pour rappeler que le territoire de Lamballe Terre et Mer s'est élargi et que de nombreuses actions en faveur de la biodiversité ont été mises en place. Il regrette que le site Natura 2000 de la Baie de SAINT-BRIEUC Est soit une coquille vide, notamment sur la frange littoral allant jusqu'à Pléneuf-Val-André. Il souhaite savoir si des financements sont prévus par l'Etat pour relancer ce site.

Mme MOULIN, précise qu'effectivement, suite à l'extension de périmètre de ce site en mer, des acquisitions de connaissances sont nécessaires sur ce secteur et le document d'objectifs (DOCOB) de ce site doit être mis à jour. Des financements pourraient être dégagés pour ces actions de mises à jour en 2019 (sous réserve de disponibilités).

M. BIDAULT insiste sur la nécessité de mettre à jour le DOCOB, afin de pouvoir faire vivre ce site et de relancer des actions concrètes en faveur de la biodiversité et de la gestion du site.

M. ALLAIN souligne l'engagement de ce territoire en faveur de la biodiversité et souhaite une reconnaissance des territoires en ce sens.

4. Projet de programme de recherche sur le fonctionnement des écosystèmes de fond de baie de SAINT-BRIEUC

M. STURBOIS présente un programme de recherche initié par la réserve naturelle avec l'appui de nombreux partenaires scientifiques (IFRE-MER, station marine de Roscoff, agrocampus Rennes, université de Brest...). Ce programme est



prévu sur 4 ans et correspondra pour les 3 premières années à un travail de thèse.

Il explique qu'à l'exception de la baie de SAINT-BRIEUC, l'ensemble des baies et estuaires majeurs de la Manche (Somme, Seine et Mont-Saint-Michel) a fait l'objet d'études soutenues par divers programmes de recherche avant abouti, selon les sites, à une caractérisation plus ou moins complète de leur fonctionnement, leurs fonctionnalités et leurs réseaux trophiques. Bien qu'identifié comme un enjeu majeur dans le plan de gestion de la réserve de la baie, le fonctionnement écologique de ce secteur n'a pas été abordé de manière globale.

Après deux décennies de mesures de préservation de l'environnement, il est pertinent de conduire une étude intégrée, afin de permettre aux gestionnaires de la réserve de bénéficier des connaissances nécessaires pour gérer au mieux cet espace remarquable et juger du rôle fonctionnel que peuvent jouer les habitats protégés de la réserve en lien avec les autres habitats marins du fond de la baie de SAINT-BRIEUC. À cette fin, trois axes d'études, intégrant les données historiques, sont déclinés :

- 1. caractériser les habitats et communautés benthiques intertidaux des domaines intertidal et proche subtidal et leur évolution au cours des trois dernières décennies;
- 2. caractériser la nourricerie de poissons et son évolution depuis les années 1980;
- 3. définir la contribution des habitats intertidaux, intégrés ou non dans la réserve naturelle, et subtidaux aux réseaux trophiques et juger de la pertinence du périmètre de la réserve défini en 1998.

M. LE MAO demande s'il est possible d'évaluer la contribution de chaque cours d'eau qui se jette en baie de SAINT-BRIEUC : quels sont les principaux contributeurs aux marées vertes, et aux modifications apportées au fonctionnement du système?

5. Présentation du programme d'actions 2018 et du budget prévisionnel

M. PONSERO précise les trois grands points du programme d'actions et le budget 2018 :

- les 20 ans de la réserve avec un budget particulier en terme de communication;
- la fin du plan de gestion en 2018 et l'évaluation des 3 derniers plans de gestion (20 ans de protection);
- l'élaboration d'un nouveau plan de gestion 2019-2024.

Le budget est présenté au vote et adopté à l'unani-

6. Présentation du protocole d'intervention sur les plages de la commune d'HILLION

Le protocole d'intervention sur les plages de la commune d'HILLION a été établi par les services de la commune et est à destination du personnel communal. Il précise la chaîne de procédure de transmission des informations (directeur des services, élus, gendarmerie, ONCFS, réserve naturelle...), lorsqu'un événement est survenu sur une plage, (échouage de mammifères par exemple). Ce document d'une page regroupe tous les numéros de téléphone nécessaires.

Une première présentation de ce document a été faite au comité consultatif du 15 décembre 2016. Le document a depuis été retravaillé afin notamment d'intégrer les contacts des services de l'Etat.

7. Questions diverses

M. BRIENS souhaite savoir si la réserve naturelle travaille sur l'érosion des falaises en lien avec la nidification.

M. PONSERO précise qu'il existe un suivi photographique sur cette thématique et que ce suivi pourrait être intégré au prochain plan de gestion. M. STURBOIS souligne que l'échelle de la réserve n'est pas assez large pour suivre les évolutions géologiques : un suivi pourrait être nécessaire à une échelle plus large. Le lien entre espèce/biodiversité et géodiversité n'est pas forcément abordé. Il précise que pour certaines espèces, l'érosion peut avoir un aspect positif de rafraîchissement de zones d'installation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MANGAN remercie les membres de la réserve naturelle pour leur présentation et les membres du comité consultatif pour leur participation à cette réunion.

Management et **Soutien**

Plan de gestion: programme 2018

2014-2018	de	2014-2018	de
Connaissance et suivi continu du batrimoine naturel (CS)			
	7		7
Survre annuellement la dynamique des peuplements de mollusques bivalves.	1 (5.35)		Ť
CS.02 > Etudier les relations fonctionnelles entre l'avifaune et les peuplements benthiques.	1 CS.36	→ Survre et cartographier la dynamique de la végétation du site de Bon Abri (Est et Ouest).	1
→ Etudier l'évolution des peuplements benthiques intertidaux en lien avec des études	1 Cc 37		-
			1
CS.04 → Evaluer annuellement le gisement de coques.	1 CS.38		1
.05 > Etudier la pression de pêche récréative et professionnelle.	1 CS.39		1
8.06 > Etudier l'impact de la pêche à pied sur les peuplements benthiques.	1 CS.40	0 > Suivre l'évolution de la réserve en tant que pôle de connaissances.	1
CS.07 → Développer les connaissances sur la biologie et l'écologie de la coque.	2 CS.41	→ Développer les connaissances sur les réseaux trophiques et les flux d'énergie.	1
CS.08 > Participer au programme national sur la pêche à pied.	2 CS.42	→ Etudier l'impact des activités humaines sur la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes.	1
CS.09 Suivre la prolifération des huîtres creuses et des modifications de la macrofaune des zones rocheuses (ESTAMP).	1 CS.43		2
S.10 → Suivre régulièrement des espèces éventuellement introduires liées aux activités des ports du Légué, Dahoüet et St Quay. Output De le	2 CS.44	→ Développer des suivis et des connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces déterminantes.	7
CS.11 → Poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'impact des marées vertes.	2 CS.45	→ Poursuivre le travail d'évaluation des services rendus par les écosystèmes protégés 5 par la Réserve Naturelle et les services rendus par la présence et l'activité de la Réserve Naturelle.	7
CS.12 Maintenir une veille de la qualité des eaux (suivi physico-chimique et qualité biologique)	1 CS.46	6 > Mettre en place des stations de suivis substrat/végétation/faune.	2
→ Poursuivre les analyses de la pollution induite par la décharge de la Grève des CS.15 Courses (modification des peuplements benthiques, utilisation de bio-indicateur ou de biomarqueurs).	2 CS.47	7 → Suivre des indicateurs écologiques sensibles aux changements climatiques.	1
CS.16 Suivre les projets en périphérie pouvant avoir un impact sur la réserve.	1 CS.48	⇒ Suivre à long terme les peuplements de cirripèdes médio-littoral, indicateur de changements climatiques.	1
17 → Analyser les dynamiques des espèces benthiques ou épibenthiques "clés".	2 CS.49		2
CS.18 → Suivre la dynamique sédimentaire.	1 CS.50	→ Participer aux réseaux nationaux/internationaux de veille écologique (Rebent, Wetlands).	1
CS.19 → Mesurer les impacts des aménagements portuaires sur le régime sédimentaire et sur les écosystèmes benthiques du fond de baie.	1 CS.51	1 > Participer à l'observatoire du patrimoine littoral.	1
CS.20 Suivre le peuplement ornithologique (dénombrements réguliers des limicoles et anatidés).	1 CS.52	2 Participer à des études spécifiques en lien avec d'autres Réserves naturelles et/ou des programmes internationaux.	2
CS.21 → Elaborer un suivi régulier de la fréquentation et des usages.	1 CS.53	3 > Developper les inventaires floristiques et faunistiques	1
23 → Etudier l'impact des activités de loisirs sur le dérangement de l'avifaune.	1 CS.54		1
CS.25 → Mettre en place un observatoire des manifestations qui se déroulent sur la Réserve naturelle.	1 CS.55	5 > Saisir et transmettre les données naturalistes aux organismes centralisateurs.	1
(S.27 → Suivre la fréquentation du fond de baie par les oiseaux pélagiques.	1 CS.56	6 → Développer la base de données écologiques (SERENA).	1
CS.28 → Suivre la nidification du Tadorne de Belon.	1 CS.57	7 → Développer la cartographie sous SIG.	1
29 → Suivre les populations d'oiseaux nicheurs (STOC).	1 CS.58		1
CS.30 → Publier la synthèse des données ornithologiques.	1 CS.60	 ○ Participer à des colloques, séminaires, conférences. 	1
CS.31 → Etudier l'évolution de la dynamique de la végétation des anses d'Yffiniac et Morieux.	1 Parti	Participation à la recherche (PR)	
→ Développer les connaissances sur le fonctionnement ichtyologique de l'estuaire du CS.33 Gouessant (en partenariat avec la Fédération départementale de pêche des Côtes d'Armor).	1 PR.01	Favoriser le développement de programmes d'études et de recherche sur le fond de baie de Saint-Brieuc.	2
CS 34 Dévelonner les connaissances sur l'importance du fond de baie nour l'ichtvofaune	1 PR 02	Participer à des programmes d'études et de recherche sur le fonctionnement des	2

Code → opérations programmées dans le plan de gestion 2014-2018	niveau Code de priorité	→ opérations programmées dans le plan de gestion 2014-2018	niveau de priorité
Surveillance du territoire et police de l'environnement (SP)	PA.05	→ Fromer les personnels de la Maison de la baie et de l'office du tourisme aux connaissances acquises par la Réserve Naturelle et à sa politique de conservation.	2
SP.01 > Contribuer à la mise en place d'une réglementation de la pêche amateur (dans les zones autorisées).	3 PA.06	→ Développer des partenariats avec l'office de tourisme communautaire et la Maison de la Baie.	2
SP ₁₀₂ Doordonner les actions de police avec les organismes réglementaires (ONCES, gendamenie maritime), et centraliser les données des infractions.	1 PA.07	→ Développer l'information présentée au public dans la muséographie de la Maison de la Baie.	2
SP.03 > Intensifier la surveillance du site, l'information du public sur la réglementation et la police.	1 PA.08	→ Intervenir dans les formations scolaires ou universitaires.	2
SPA > Adapter la réglementation de la Reseve naturelle en fonction du développment de nouvelles activités.	1 PA.09	ightarrow Elaborer les stages de formation.	2
SP07 > Proposer la mise en place d'un arrèté de protection de biotope pour la frayère à Grande alose.	1 PA.10	→ Contribuer à l'information du public lors d'animation de la Maison de la Baie.	3
SP.08 > Définir avec les mytiliculteurs un schéma de circulation des engins.	3 PA.11	→ Participer à des manifestations (fête de la science, festival Nature Armor).	2
SP.09 → Proposer la mise en place d'arrètes préfectoraux de protection de géotope. Création et entretien des infrastructures (CI)	1 PA.12	PA.12 → Concevoir des outils d'animation pour les manifestations. Prestritions de canseils études et inoénierie [PI]	2
	10.10	→ Développer la collaboration avec la délégation départementale Mer et Littoral et le Comité local des	,
↑		-	_
CLIO2 → Veiller a la maintenance des observatoires. CLIO3 → Entretenir le balisage de la zone de protection renforcée.	2 PI.02 1 PI.03	 → Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE-baie de Saint-Brieuc. → Promouvoir la réhabilitation de la déchange de la Grève des Courses. 	2 2
CLO4 > Créer un observatoire-point d'information pour tout public à Langueux (site de "la ville aux oies").	3 PI.04	→ Travailler avec le port du Légué pour mettre en cohérence les projets d'aménagements.	1
CLIS5 > Réaliser et maintenir un balisage du secteur de Bon-Abri-ouest.	1 PI.05	Veiller à la cohérence entre les projets développés sur la Réserve naturelle ou en périphéne et la conservation du patrimoine naturel.	1
CLIO6 Thise en place d'un dispositif léger destiné à limiter le dérangement pour favoriser la nidification du petit gravelot.	1 PI.06	→ Participer au suivi du projet d'énergies marines renouvelables (EMR) offshore.	2
CLIOR COnseil Général).	3 PI.07	→ Cérer les impacts potentiels lé aux populations d'oiseaux fréquentant des zones terrestres périphériques à la Réserve Naturelle.	1
Intervention sur le patrimoine naturel (IP)	PI.09	→ Assurer le suivi de la réalisation des travaux d'entretien des écoulements.	2
IP.01 > Collaborer à l'organisation et aux suivis du ramassage des algues vertes.	1 PI.10	→ Participer à l'élabonation des cahiers des changes environnementaux des ouvrages hydroélectriques.	1
IP.02 > Mettre en place des actions de nettoyage sélectif.	2 PI.11	→ Promouvoir le rétablissement de continuités écologiques.	1
IP,03 > Participer à la restauration de la frayère à Grande Alose.	2 PI.12	→ Favoriser la préemption des terrains occupés par le camping (partenariat Conservatoire du littoral, Conseil Général, mairie d'Hillion).	7
1P.05 > Participer à la gestion des duncs de Bon Abri avec le Conseil Général.	2 gestion	gestion du personnel (MS)	
Gréation de supports de communication et de pédogogie (CC)	MS.01	→ Veiller à d'éventuel usage de l'image de la Réserve Naturelle et encadrer d'éventuel création des produits "Réserve Naturelle, Baie de St Brieue".	1
CC.01 Communiquer sur les objets géologiques auprès des communes et populations riveraines.	2 MS.02	→ Gérer l'administration générale et financière.	1
COLOG PY TUBLES "TA RETTE" EST "As per bayarde". Publier regulièrement des articles pour les bulletins municipaux des communes riveraines, les bulletins	co.civi 1	Cerer et entretenir le materiel, ettectuer la maintenance informatique. Cécar le command	
des communautés de communes ou d'agglomération.		Court to potabilities.	
CC.05 \$\trianglerightarrow \text{definitions are brochures d'aide à la découverte.}		 → Animer le réseau de relations extérieures et institutionnelles. 	1
CC.06	3 MS.07	→ Organiser les Comités consultatifs, Conseil scientifique, comité de co-gestion.	1
CC.07 ⇒ Mettre à jour et enrichir le site internet actuel.		→ Rédiger les rapports d'activités.	1
(C.O.) Povelopper un nouveau site internet. (C.O.) Publier ou participer à la publication de documents, livres sur la baie de Saint-Brieuc.	3 MS.12	 → Developper et mettre en place des indicateurs d'évaluation. → Gérer les demandes d'autorisations de travaux. 	
Prestation d'accueil et d'animation (PA)	MS.13	→ Assurer le suivi administratif des demandes d'autorisation et des notices d'incidence Natura 2000.	1
PA.01	2 MS.14	→ Participer au réseau des Réserves Naturelles de France.	1
PA.02 Multiplier les actions d'information du public sur le territoire de la Réserve Naturelle.	1 MS.15	→ Participer au reseau des Aires Marines Protégées et Natura 2000.	1
PA.03 > Multiplier les actions gratuites d'information et de sensibilisation du public (conférence, cours).	1 MS.16	→ Collaborer avec la mission du Parc Marin du golfe Normand-Breton	1
PAO04 PAO04 presse, invitations de la médias locaux (points presse, conférences de presse, invitations de la presse lors d'actions sur la réserve, résultats d'études).	2		





Référence plan de gestion

MS.10 Evaluer le plan de gestion.

Boillot S., 2018. Evaluation de l'efficacité des 20 ans de protection et des 15 ans de gestion de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 504 p.

https://tinyurl.com/BSB-eval2004-2018

Le taux de réalisation augmente avec la succession des plans de gestion et est particulièrement notable entre les deux premiers plans de gestion (56,3 % d'opérations réalisées pour le premier contre 80,2 % pour le deuxième). Cette évolution est d'autant plus importante que le nombre d'opérations augmente au fil des plans de gestion (85 pour le premier, 109 pour le deuxième et 148 pour le troisième).



Evaluation de 20 ans de protection et 15 ans de gestion

En 2018, un travail d'évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion depuis sa création a été réalisé sur la Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc, c'est-à-dire après 20 ans de protection et 15 ans de gestion de la Réserve (Boillot, 2018). Le caractère indispensable de la démarche d'évaluation est aujourd'hui reconnu. Elle a par ailleurs été inscrite au sein du Code de l'environnement comme élément indispensable à la gestion des espaces naturels protégés (Code de l'environnement, art. R.332-22 pour les réserves naturelles nationales).

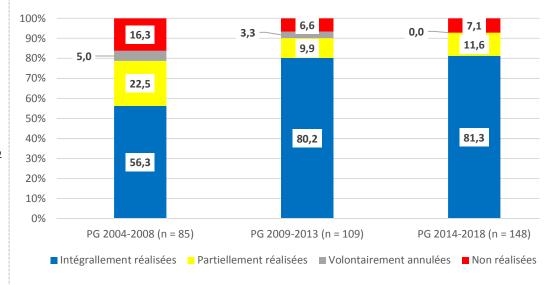
Evaluation des 3 précédents plans de gestion.

Une analyse de chaque opération des 3 précédents plan de gestion a été menée intégrant le niveau de réalisation et de réussite des opérations. Une fiche bilan est également effectuée pour chaque objectif du plan de gestion (ou objectifs opérationnels).

Celle-ci présente un récapitulatif des résultats des opérations qui y sont programmées, le résultat global obtenu pour l'atteinte de l'objectif, sa pertinence, et la cohérence des opérations qui le composent. Le bilan de la pertinence de l'objectif et de la cohérence des opérations qui le composent permet d'apporter un regard critique sur l'intérêt de l'objectif vis-à-vis de la stratégie de conservation de la Réserve ainsi que sur les moyens mais en oeuvre pour atteindre l'objectif : les opérations se complètent-elles ? Sont-elles suffisantes ?

Bilan de réalisation des 3 plans de gestion

Le taux de réalisation augmente avec la succession des plans de gestion et est particulièrement notable entre les deux premiers plans de gestion (56,3 % d'opérations réalisées pour le premier contre 80,2 % pour le deuxième). Cette évolution est d'autant plus



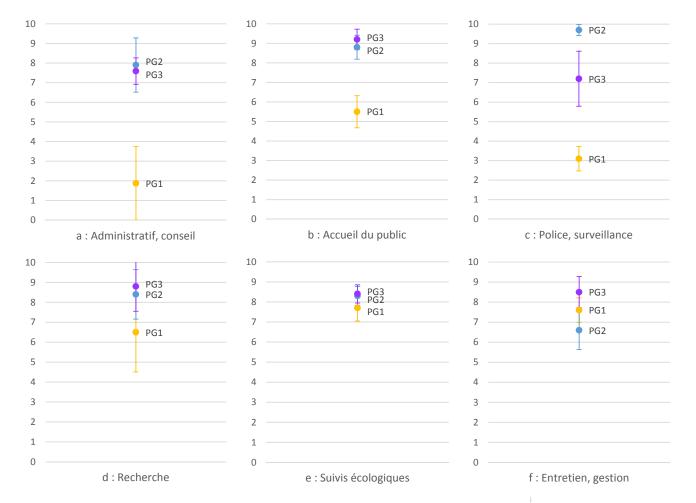
importante que le nombre d'opérations augmente au fil des plans de gestion (85 pour le premier, 109 pour le deuxième et 148 pour le troisième).

Résultats obtenus lors de l'évaluation des opérations selon différentes catégories pour les trois plans de gestion.

En terme de résultats des opérations, le premier plan de gestion se différencie avec des bilans beaucoup plus faible pour les catégories, "administratif/conseil", "accueil du public" et "police/surveillance". Pour les trois ordres domaines (suivis écologiques, recherche, et entretien/gestion du site, les écarts sont plus faible.

A noter que les opérations de "police/surveillance" du troisième plan de gestion présentent de moins bons résultats que dans le second plan de gestion. Cela est dû à l'ajout de nouvelles opérations portant sur la mise en place d'outils règlementaires pour la protection du patrimoine naturel à forte valeur écologique qui se situe en dehors de la Réserve naturelle. Elles ont obtenus des faibles résultats puisque l'élaboration de ce type de dossier est un processus long et nécessite la collaboration avec d'autres organismes et n'ont donc pas pu être achevées au cours de ce programme de 5 ans.

Management et **Soutien**



Globalement il est donc possible d'estimer que l'atteinte des objectifs opérationnels fixés a été bonne pour le premier plan de gestion et très bonne pour les deuxième et troisième plans de gestion.

Management et Soutien

Evaluation de l'atteinte des objectifs à long terme.

Les objectifs à long terme découlent des enjeux de la réserve naturelle. Définit en 2004 lors du premier plan de gestion de la réserve naturelle, l'atteinte de ces objectifs ont été évalué après 20 ans de protection et 15 ans de gestion du site.

Des indicateurs de conservation ont été définis lors de l'élaboration du troisième plan de gestion (2009-2013) afin de faciliter l'analyse de l'évolution vers les objectifs à long terme de la Réserve. Ces indicateurs sont donc analysés au moyen des 5 documents synthèses réalisées par les gestionnaires de la Réserve : synthèse ornithologique, préssalés, benthos, etc. Ces documents reprennent en effet l'ensemble des données disponibles sur l'objet écologique considéré et analyse leurs évolutions au cours du temps. Pour chaque objectif à long terme, un bilan de chacun de ces documents et des connaissances disponibles est réalisé au regard des actions et de la stratégie de conservation menées sur la Réserve.

Bilan globalement positif

Au regard de ces indicateurs, il est possible de considérer que la progression vers les objectifs à long terme de la Réserve est globalement bonne. En effet, la majorité d'entre eux semblent être stables ou présenter une tendance à l'augmentation. Il y a donc un maintien ou une amélioration de l'état de conservation des populations, des habitats, et des autres éléments écologiques qui sont l'objet des objectifs à long terme.

- L'estran de la baie de Saint-Brieuc présente un bon état écologique aussi bien en termes de diversité que de fonctionnalité. La stabilité globale des peuplements benthiques permet d'assurer l'accueil d'un peuplement ornithologique d'importance internationale en période de migration et d'hivernage. Il est néanmoins soumis à de nombreuses pressions notamment liées à son exploitation pour la pêche à pied, la mytiliculture et par l'activité portuaire.
- Le maintien de la fonctionnalité des écosystèmes de prés-salés nécessite une protection forte de cet espace qui est assurée par son statut de protection renforcée.

Objet de l'OLP	Estran	Avifaune migratrice et hivernante	Prés-salés	Fonctionnalité des cours d'eau	massif dunaire	patrimoine géologique	Apport de connaissances	Contexte social
Etat de conservation avant la création de la Réserve	++	++	+		+	++	+/-	+/-
Evolution	-							
Etat de conservation actuel	++	+++	+++		++	++	++	+

Les points noirs

- La fonctionnalité des cours d'eau en particulier du Gouessant qui alimente le fond de baie n'a pas été améliorée pour les poissons migrateurs amphihalins.
- 30% de l'ensemble du site dunaire de Bon-Abri est fortement dégradé par la présence d'un terrain de camping et a subi de profondes modifications (terrassement, import de remblais, plantations ornementales...) qui ont dégradé les habitats d'origine. Dans leur état actuel, ces milieux ne présentent pas ou très peu d'intérêts écologiques mais leur restauration permettrait de repenser et d'améliorer la fonctionnalité globale du massif dunaire. Sur la partie en réserve naturelle, l'état de conservation est majoritairement bon ou moyen.



Usages multiples et additivité des pressions

La Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc n'est pas une réserve intégrale. Effectivement, 90 % de la surface du site est accessible en libre accès, à l'exception des activités règlementées. La Réserve est localisée en périphérie de l'agglomération briochine et s'intègre donc dans un territoire urbanisé. Située en milieu côtier, elle est soumise à de nombreuses pressions qui proviennent d'un territoire bien plus large que le sien, qui s'étend sur l'ensemble de son bassin versant et sur les eaux du large.

Le périmètre de la Réserve : une limite administrative et non biologique.

Le périmètre de la Réserve est une limite administrative qui ne correspond pas nécessairement à la réalité biologique de l'ensemble des espèces présentes, en particulier l'avifaune. Afin d'être fonctionnel pour l'hivernage ou la halte migratoire de l'avifaune, le site d'accueil doit être constitué d'un complexe de milieux comprenant des zones d'alimentation et des zones de repos. La Réserve ne permet de protéger qu'une partie de cette zone fonctionnelle. Les reposoirs et zones de nourrissage de marée haute sont bien compris dans le périmètre de la Réserve, cependant, les zones d'alimentation à marée basse ne le sont pas.

Management et Soutien

Management et Soutien



MS.11 Rédiger le plan de gestion

Ponsero A., Sturbois A., et Jamet C., 2019. Plan de gestion de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc - 2019-Etat des lieux. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 214 p. Ponsero A.,

Sturbois A., Jamet C., et Boillot S., 2019. Plan de gestion de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc - 2019-2028- Objectifs. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 102 p.

http://www.reservebaiedesaint-brieuc.com/publications2/

Elaboration du plan de gestion 2019-2028

Les réserves naturelles (loi du 10 juillet 1976) ont pour vocation la préservation stricte de milieux naturels fragiles, rares ou menacés de haute valeur écologique et scientifique. L'objectif prioritaire de l'ensemble des réserves naturelles est de contribuer, à l'échelle nationale et internationale, à la conservation du patrimoine naturel et en particulier de la diversité biologique.

A la demande du Ministère chargé de la protection de la nature, toutes les réserves naturelles doivent définir leurs actions dans le cadre d'un document de référence : le plan de gestion (décret du 18 mai 2005). Ce document précis constitue la référence avant la programmation de toute intervention.

L'article 4 du décret de création de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc du 28 avril 1998 prévoit que "pour assurer la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la réserve, le gestionnaire conçoit et met en oeuvre un plan de gestion écologique qui s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution".

Ce document est établi pour une durée de 10 ans avec une évaluation à mi-parcours. Il est élaboré par les gestionnaires de la Réserve naturelle, validé par le conseil scientifique, le comité consultatif puis par le Préfet des Côtes d'Armor.

Le plan de gestion de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc constitue l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion et de travail effectué par les gestionnaires de la réserve que sont Saint-Brieuc Armor Agglomération et Vivarmor Nature avec l'appui des experts du conseil scientifique de la Réserve naturelle.

Le plan de gestion permet d'assurer la continuité et la cohérence de la gestion dans l'espace et le temps. Il est la référence permanente pour la gestion sur la durée du plan et une mémoire de la Réserve naturelle réactualisée régulièrement.

Le volume "objectif" associé avec le volume "Etat des lieux" forme le quatrième plan de gestion de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc pour la période 2019-2028.







Surveillance du territoire et police de l'environnement

Les gestionnaires de la Réserve naturelle que sont Saint-Brieuc Armor Agglomération et Vivarmor Nature doivent "assurer la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la Réserve" par la mise en œuvre d'un plan de gestion (article 4 du chapitre 2 du décret n°98-324 portant création de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc).

La Réserve naturelle se doit donc de protéger durablement les milieux et les espèces en conjuguant réglementation et gestion active. Les missions de surveillance et de police font donc partie des actions courantes menées par les agents commissionnés et assermentés de la Réserve naturelle, tout au long de l'année, durant la semaine comme les week-ends, seul ou en binôme.

Toutes les infractions relevées durant le temps de travail sont renseignées dans une base de données.



Référence plan de gestion

SP.02 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...)

SP.03 Intensifier la surveillance du site et la police.

Constatation: infractions observées sans possibilité d'intervention

Information : rappel de la réglementation en périphérie de la Réserve

Avertissement oral : interpellation du contrevenant et rappel de la réglementation

Avertissement écrit : interpellation du contrevenant, rappel de la réglementation avec copie au procureur de la République

Bilan de la surveillance

En 2018, 432 infractions à la réglementation de la Réserve naturelle ou des espaces naturels ont été relevées (contre 437 pour l'année 2017). 193 infractions (soit 44,7%) ont pu faire l'objet d'une intervention du personnel de la Réserve naturelle, des agents de l'ONCFS. 16 verbalisations (procès-verbaux et timbre amende) et 26 avertissements écrits ont été rédigés par la Réserve naturelle.

Les principales infractions concernent les chiens non tenus en laisse (64% des infractions), la pratique d'activités sportives (cerf volant, paddle, kite surf, équitation,... à plus de 14%) et la circulation irrégulière de personne en zone interdite (4%).

A partir de cette année, les agents commissionnés de la Réserve naturelle peuvent entre autre contrôler les activités de pêche à pied (dont la police en mer et des pêches maritimes).

du Ier janvier au 20 novembre

infraction	Constatation	Information	Avertissement oral	Avertissement écrit	Timbre amende	PV	Autres	Total général	%	Total 2017	%	Tendance
chien non tenu en laisse	151	3	91	25	7			277	64,1	247	56,5	71
extraction de sable/galet	3		2					5	1,2	4	0,9	7
circulation en ZPR	10		4					14	3,2	24	5,5	7
circulation de véhicules	10		2					12	2,8	19	4,3	א
activité sportive-cheval MH	3	10	5					18	4,2	14	3,2	71
Abandon, jet, dépôts déchets, ordure	3				1			4	0,9	4	0,9	\rightarrow
activité sportive-kite-surf	3	1	1		3			8	1,9	9	2,1	И
activité sportive-autre			3					3	0,7	31	7,1	И
circulation en cycles	19		8					27	6,3	31	7,1	Ŋ
circulation irrégulière d'animaux	9		6					15	3,5	6	1,4	71
Atteinte aux végétaux (cueillette, piétinement)			4					4	0,9	3	0,7	\rightarrow
Allumer du feu	13							13	3,0	13	3,0	→
Dérangement volontaire oiseaux	1		1					2	0,5	3	0,7	\rightarrow
activité sportive-planche voile				1				1	0,2	0	0,0	\rightarrow
Survol	6							6	1,4	4	0,9	7
circulation en zone mise en défens	6		4					10	2,3	8	1,8	71
activité sportive-kayak	2				1			3	0,7	2	0,5	7
Pêche à pied			1					1	0,2	1	0,2	\rightarrow
Non respect pêche maritime			5			4		9	2,1	6	1,4	71
Navigation à moteur								/		2	0,5	R
Atteinte au milieu naturel par des inscriptions								/		1	0,2	R
Camping								/		1	0,2	И
Dégradation signalétique								/		4	0,9	И
Total	239	14	137	26	12	4	0	432		437		
% total	55,3	3,2	31,7	6,0	2,8	0,9	0,0					
% des interventions		7,3	71,0	13,5	6,2	2,1	0,0					
2017												
Total	225	9	154	32	7	8	2	437				
% total	51,5	2,1	35,2	7,3	1,6	1,8	0,5					
% des interventions		4,3	73,3	15,2	3,3	3,8	1,0					
2016										-		
Total	282	38	234	27	2	5	/	588				
% total	48	6,5	39,8	4,6	0,3	0,9		300				
% des interventions		12,40	76,50	8,80	0,3	1,60						

Missions conjointes ONCFS/RN

Les inspecteurs de l'Environnement de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) mènent des actions de surveillance et de police sur la Réserve naturelle.

A noter que dans le cadre du partenariat établi entre les gestionnaires de la Réserve naturelle et l'ONCFS, le personnel de l'ONCFS a participé aux comptages hivernaux des oiseaux.

Au cours de l'année 2018, 15 tournées conjointes de surveillance ont été réalisées par l'ONCFS et par la Réserve naturelle (contre 14 en 2017). Il s'agit d'un bon appui à la Réserve pour la veille de la réglementation.

Aussi, des contacts réguliers ont lieu avec les autres corps de police (polices municipales, police nationale, Gendarmerie et Affaires maritimes) afin d'échanger des informations de terrain et/ou d'avoir des renforts humains en cas de besoins.

4 è me bilan du protocole de surveillance

Mis en place pour la première fois en 2015, le bilan 2018 du protocole de surveillance de la Réserve naturelle a été présenté le 27 février 2018, en présence des gestionnaires de la Réserve, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), des affaires maritimes, des polices nationales, municipales et la gendarmerie, le substitut du procureur, Agence Française pour la Biodiversité et les mairies.

Le protocole de surveillance a pour objet :

- la mise en place de la politique pénale mise en oeuvre par le parquet de Saint-Brieuc dans le domaine de l'environnement
 - la définition d'un plan de surveillance de la Réserve naturelle
- la définition du positionnement des agents commissionnés et assermentés en cas de constatations d'infractions
- la mutualisation des moyens humains en cas de besoin, renfort ou menaces à l'égard des agents de la Réserve naturelle.

Ce protocole, renouvelé par tacite reconduction, est indispensable et facilite les missions de police des agents de la Réserve.

Le compte rendu du 4^{ème} bilan du protocole de surveillance est consultable sur demande auprès de la Réserve naturelle. Toutefois, il en ressort un nombre d'infractions en baisse par rapport à l'année précédente. Mais l'infraction la plus fréquente (chiens non tenus en laisse) ne diminuant pas, il a été demandé de renforcer les actions de police sur cette infraction.

Surveillance du territoire et police de l'environnement





SP.02 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...)

SP.03 Intensifier la surveillance du site et la police.



Référence plan de gestion

SP.05 Protocole de surveillance de la Réserve naturelle au parquet de Saint-Brieuc.



Référence plan de gestion

SP.02 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...)

SP.03 Intensifier la surveillance du site et la police.



Référence plan de gestion

MS.13 Assurer le suivi administratif des demandes d'autorisation et des notices d'incidence Natura 2000

Gestion des demandes d'organisation des manifestations sportives et culturelles

Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2012, («L'organisation, occasionnelle ou permanente par une association ou une collectivité, de manifestations ou d'activités sportives, touristiques ou de loisirs (autre la pêche à pied) sur le territoire de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc est soumise à autorisation du Préfet"), des manifestations ont été autorisées par Monsieur le Préfet après avis des gestionnaires de la Réserve naturelle. Début 2015, un document sur les recommandations de la Réserve naturelle à l'égard des organisateurs de manifestations a été créé et validé par le Comité consultatif. Il a été envoyé à tous les organisateurs ayant déjà sollicités la Réserve naturelle. Ce document a pour objectif de mieux encadrer les manifestations vis à vis des enjeux de la Réserve naturelle et des activités déjà en place dans le périmètre de la Réserve (animations, loisirs, sports, ,...)

	nombre de demande							
	de m	nanifestat	de participants					
type d'activité	en 2018	en 2017	en 2016	en 2018	2017	2016		
Randonnée pédestre	П	14	19	2783	2869	2940		
Randonnée équestre	9	3	10	123	90	100		
trail/course à pied	3	3	4	1750	2124	2900		
sortie,activités de plage	14	П	П	735	400	820		
culturel		1	3			120		
	37	32	47	5301	5483	6880		

En 2018, 35 manifestations se sont déroulées sur le territoire de la Réserve naturelle. 2 ont reçu un avis défavorable. Parmi les 35, 6 n'ont pas fait l'objet de demande auprès de la Réserve naturelle, à l'encontre de l'article 1 de l'arrété préfectoral. Un rappel des règles a été transmis aux organisateurs. Pour l'un d'entre eux, il s'agissait d'un second rappel.

Au total, les organisateurs ont déclaré 5301 participants. Le nombre de trial reste stable depuis 2016. Il a été néanmoins nécessaire de rappeler à un des organisateurs le seuil maximum de 1000 participants sur le territoire de la Réserve naturelle.

Dans les activités de plage sont prises en compte les demandes de nettoyages à l'initiative d'associations, d'entreprises....

La veille des manifestations permet de recenser précisément leur nombre, de préciser les modalités d'organisation et de limiter leur cumul durant les mêmes périodes.

A chaque demande, la Réserve naturelle privilégie un contact soit physique soit téléphonique avec l'organisateur. Ce travail doit se poursuivre pour permettre de limiter



Arrété préfectoral

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrêté portant réglementation de certaines activités dans la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc

Le Préfet des Côtes d'Armor Le Vice Amiral d'Escadre Chevalier de la Légion d'honneur Préfet Maritime de l'Atlantique

- Vu le livre III relatif aux espaces naturels et le livre IV relatif à la faune et à la flore du code de l'environnement.
- Vu le code de l'environnement notamment ses articles L .332-1 à L.332-27, R 332-15 à R 332-22, R 332-68 à R. 332-8,
- Vu le décret n°78-272 du 9 mars 1978 relatif à l'organisation des actions de l'Etat en mer,
- Vu le décret 98-324 du 28 avril 1998 relatif à la création de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, notamment les articles 17 à 20,
- Vu le décret 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer;
- Vu le décret 2004-374 du 24 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements;
- Vu le Décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles,
- Vu l'arrêté ministériel du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 26 décembre 2012 autorisant l'occupation temporaire du domaine public maritime par une zone de mouillage et d'équipements légers au lieu-dit "Saint Guimond" sur le littoral de la conunune d'Hillion;
- Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2017 portant interdiction de pêche à pied des bivalves fouisseurs sur la zone 22.03.24 du gisement naturel de coques de la baie de Saint-Brieuc;
- Vu l'arrêté n°2018-090 du 28 juin 2018 du préfet maritime de l'Atlantique réglementant la pratique des activités nautiques le long de la façade Atlantique;
- Vu l'avis du Comité Consultatif en date du 2 février
- Vu la consultation du public réalisée par voie électronique du 1er au 21 août 2018,

Considérant que que là protection et la gestion durable des ressources naturelles et la protection de la faune et de la flore exceptionnelles de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc justifient que soient prises des nesures destinées à réglementer les activités sportives, touristiques et de loisirs sur cette réser-

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor,

ARRETENT:

Article 1 : Organisation de manifestations

L'organisation de manifestations, d'11ctivitts sportives, touristiques et culturelles ou de ioisirs sur le territoire de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. par toute structure publique ou privée, est soumise à autorisation du préfet des Côtes-d'Arnor, après avis des gestionnaires de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc conformément au cahier des charges de la réserve naturelle. Le pétitionnaire devra anticiper sa demande afin qu'un avis puisse être produit dans les délais (au moins 2 mois avant).

Elle est interdite en toute période sur la zone de protection renforcée (définies à l'article 1er du décret de création n°98-324 du 28 avril 1998).

Article 2 : Activités équestres

La pratique d'activités équestres, dans le cadre professionnel ou amateur, est interdite sur le Domaine Public Maritime, 90 minutes avant la pleine mer et 90 minutes après celle-ci. L'heure de référence retenue est celle du Port du Légué.

Cependant, par dérogation, le responsable de l'entreprise individuelle de thalassothérapie équine située sur "Bon Abri" et son personnel (dans la limite de quatre personnes maximum simultanément sur la plage, et munies de cartes professionnelles) sont autorisés à pratiquer leur activité durant la pleine mer à l'allure du pas, dans l'anse de Morieux comprenant : l'estran de la plage de Bon Abri et de la plage de la

Les activités équestres ne peuvent pas être pratiquées sur les parties végétalisées de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.

Surveillance du territoire et police de l'environnement



Référence plan de gestion

AD.7 Administration générale et financière

Management et SoutienSurveillance du territoire et police de l'environnement

Article 3: Char à voile et assimilés

La pratique du char à voile ou de tout autre engin à roulettes, tracté par une voile ou par un cerf-volant est interdite sur toute l'emprise de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.

Article 4: Navigation

I.- La navigation est interdite à l'intérieur du périmètre de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.

II.-L'interdiction édictée au I du présent article ne s'applique pas :

- aux navires ou engins nautiques utilisés dans le cadre des opérations réalisées par le gestionnaire de la réserve, des activités de secours et de police;
- aux activités définies aux III et IV du présent article ;

III.- Une navigation directe entre le mouillage de Saint-Guimond et l'extérieur du périmètre de la réserve naturelle est autorisé dans une zone de transit délimitée comme suit (coordonnées en WGS 84 - DMd).

- au Sud, par la droite reliant l'extrémité Sud du mouillage de Saint-Guimond au point 48"31,86'N 002"42,55' W;
- au Nord-Ouest, par la limite de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc ;
- au Nord-Est, par la droite reliant le point 48°32.20' N- 002°40.96' W à la pointe du Grouin ;
- à l'Est, par la côte de la presqu'îie d'Hillion, de la pointe du Groin à l'extrémité Nord du mouillage de Saint-Guimond.

Cette zone de navigation est présentée à titre indicatif dans la cartographie en annexe.

IV.- Dans Ja zone définie au III du présent article, le transit des embarcations propulsées par l'énergie humaine (aviron, kayak, paddle board), des planches à voile et des planches aérotractées (kite surfs) n'est autorisé que durant la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre, et dans le respect des limites de navigation propres à chaque catégorie d'embarcations.

Article 5 : Sports de plages et aquatiques

Afin de limiter le dérangement de l'avifaune, les sports de plages et aquatiques de toute nature (y compris la pratique du cerf volant) sont interdits durant la période hivernale, comprise entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

Le reste de l'année, ils sont limités aux plages du Valais, de l'Hôtellerie, de Saiut-Guimond, de Lermot, de Bon Abri, de Grandville, de Saint-Maurice et de BéIiard, et à une distance inférieure à 200 m de la limite supérieure du domaine publie maritime.

Article 6 : Pratique du vélo

La pratIque du vélo est interdite sur l'ensemble du territoire de la réserve nturelle de la baie de SaintBrieuc. Cette interdiction n'est pas applicable pour l'entretien et la surveillance de la réserve naturlle, et le cas échéant pour l'activité de pêche à pied professionnelle.

Article 7: Circulation d'engins motorisés

La circulation d'engins motorisés ten-estres est interdite sur l'ensemble du territoire de le réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, sous réserve des activités autorisées à l'article 20 et 21 du décret n° 98-324 du 28 avril 1998, portant création de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.

Article 8 : Survol des aéronefs

Sont considérés comme aéronefs les appareils capables de s'élever ou de circuler daus les airs (article L.6100 du code des transports), motorisés et non motorisés, avec ou sans personne à bord, pilotés ou non depuis le sol.

Afin de limiter le dérangement de l'avifaune, le survol, par tout aéronef, du territoire de la réserva naturelle de la baie de Saint-Brieuc est interdit à une altitude inférieure à 300 m, sauf à des fins de gestion de la réserve naturelle et de service public et à l'exception de la pratique réglementée du cerf volant (article 5).

Article 9: Circulation des chiens

Les chiens sont interdits dans les zones de protection renforcée et sur les dunes de Bon Abri. Cependant, leur présence est autorisée d'une part, sur la partie de la zone de protection renforcée dite de "estuaire du Gouessant" dans les limites fixées par l'article 19 du décret n° 98-324 du 28 avril 1998,

portant création de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc (passages aux fins d'exercice de la chasse) et d'autre part, pour les chiens tenus en laisse sur l'emprise du GR 34.

En dehors de ces zones, les chiens sont autorisés sur l'estran uniquement tenus en laisse sous réserve des arrêtés municipaux interdisant la présence de ces derniers pour des raisons sanitaires, notamment au niveau des zones de baignades déclarées.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux chiens qui participant à des missions de police, de recherche et de sauvetage.



Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc

Article 10 : Dérangement d'espèces

Il est interdit de déranger, par quelque moyen que ce soit, les animaux vivants dans l'enceinte de la réserve, sauf pour des prélèvements à des fins scientifiques autorisées par le préfet, après avis du comité consul-

Les personnes exerçant les activités de pêche et de mytiliculture devront prendre toules les mesures de précaution pour éviter tout dérangement de l'avifau-

La pêche est interdite dans les étangs situés au sein des dunes de Bon Abri.

Article 11 : Activités de pêche maritime

La pêcbe maritime est interdite toule Pannée dans les zones de protection renforcée de l'anse d'Yffiniac et dans l'estuaire du Gouessant. sauf pour des prélèvements à des fins scientifiques autorisés par le préfet et après avis du comité consultatif.

Sur le reste du territoire de la réserve naturelle, la pêche maritime s'exerce confonnément à la réglementation en vigueur.

Article 12 : Abrogation des arrêtés précédents

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2012-42 du 15 mai 2012 portant réglementation de certaines activités dans la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.

Article 13 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté :

par recours gracieux auprès du préfet maritime de l'Atlantique ou du préfet des Côtes-d'Armor dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision. Le silence gardé par l'administration au bout du délai de deux mois emporte décision implicite de rejet, qui peut être déférée au tribunal administratif de RENNES compétent dans un délai de deux mois;

- par recours contentieux auprès du tribunal administratif de RENNES dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision, le délai de recours gracieux étant interruptif du délai de recours contentieux.

Article 14: Dispositions administratives

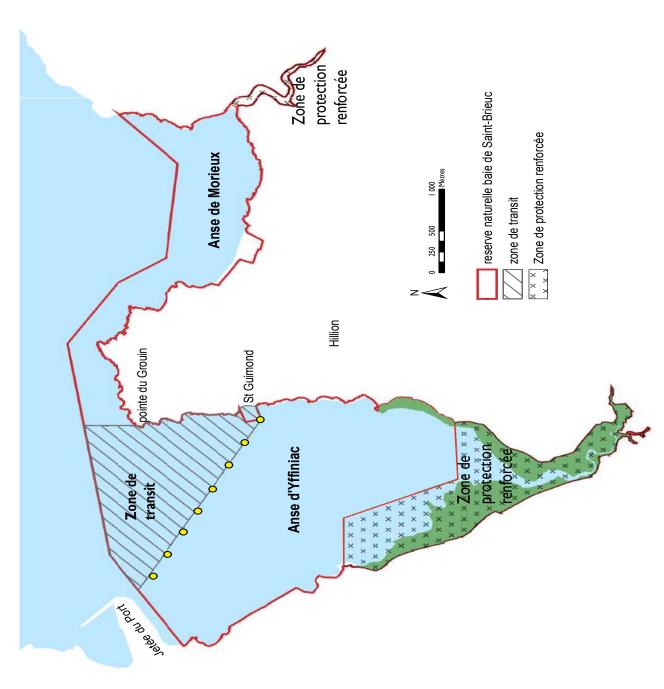
La secrétaire générale de la préfecture du département des Côtes-d'Armor, l'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer, le conservateur de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, et tous les agents habilités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor, et de la préfecture maritime de l'Atlantique et affiché dans les mairies des communes de SAINT-BRIEUC, LAN-GUEUX, YFFINIAC, HILLION et MORIEUX.

Saint-Brieuc le 11 septembre 2018

Le Préfet des Côtes d'Armor Le Préfet Maritime de l'Atlantique

Management et SoutienSurveillance du territoire et police de l'environnement

Management et Soutien





Intervention sur le patrimoine naturel

La mission centrale des Réserves naturelles nationales est la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outre mer. Elles ont pour vocation la "conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présentant une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader". Elles visent donc une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active. Cette double approche est une particularité que les Réserves naturelles nationales partagent avec les parcs nationaux et les Réserves naturelles régionales et de Corse. Les résultats de ces suivis et études permettent de juger de la pertinence de la gestion au regard des objectifs définis.

La Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc a été créée en 1998 afin de protéger ce site d'hivernage et de halte migratoire d'intérêt international, en "assurant la pérennité de ces milieux naturels" et en réunissant des conditions optimales pour le repos et l'alimentation de l'avifaune.

La pérennité de cette capacité d'accueil dépend d'une part de la diminution du dérangement de l'avifaune, d'autre part du maintien de la fonctionnalité biologique du fond de baie (estran et prés-salés). La forte productivité de ces écosystèmes confère au fond de baie une place essentielle dans le réseau trophique et exerce une influence sur l'ensemble des écosystèmes de la baie de Saint-Brieuc. Ces écosystèmes jouent donc un rôle essentiel dans l'équilibre des chaînes alimentaires marines littorales.



Rapport d'activité 2018

Maintenance des aménagements

Management et Soutien



Référence plan de gestion

CI.01 Réaliser la maintenance du balisage terrestre et maritime.

CI.03 Entretenir le balisage des zones de protections renforcées

Cl.05 Réaliser et maintenir un balisage du secteur de Bon-Abri

-Maintenance des clôtures



Les clôtures de protection des secteurs dunaires nécessitent une maintenance régulière en particulier lors des grandes marées (entretien des fils et remise en place de piquets). Ces aménagements sont très efficaces car on constate dès leur pose une progression nette de la végétation dunaire.

- Maintenance du balisage maritime

En 2018, de nombreuses casses de matériels (chaînes, manilles....) ont nécessité des interventions régulières.



- Rebalisage du chemin de Boutdeville



En 2018, on a effectué une remise en état du balisage des poteaux pour une meilleure visibilité du chemin.

- Entretien régulier des panneaux d'information

Des informations sont réglièrement mis en place sur les panneaux d'entrées de sites.





Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

La mise en œuvre d'une politique de protection ne peut se réaliser sans un appui scientifique indispensable à la compréhension des phénomènes physiques, chimiques et biologiques qui conditionnent l'évolution des écosystèmes littoraux. La recherche est un outil indispensable pour une politique à la fois de protection et de gestion du littoral. Le développement des connaissances vis-à-vis de la crise environnementale de perte de biodiversité doit être une priorité, et les Réserves naturelles sont des sites privilégiés pour mettre en place des programmes d'études, de suivis et de recherche.

L'une des trois grandes missions de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc est d'assurer et d'organiser le suivi scientifique des milieux et des espèces de son territoire. Pour y répondre, la Réserve mène tout au long de l'année des programmes scientifiques en autonomie ou en collaboration avec son réseau de partenaires scientifiques ainsi qu'avec des étudiants en thèse ou stagiaires.

Ces missions scientifiques amènent aussi à une ouverture internationale par le partage de connaissances et de données.



voir tableau

Suivis naturalistes 2018

ref PG CS.20 CS.20 CS.20 CS.29
CS.20 CS.20
CS.20
CS.29
CS.20
CS.28
CS.20
CS.49
CS.35
CS.26
C3.20
CS.37
CS.31
CS.04
CS.01
CS.48
CS.51
CS.09
CS.37
CS.37 CS.18

"Les Réserves naturelles sont indéniablement des sites privilégiés pour la mise en place de suivis à long terme qui concerneront à la fois la dynamique des milieux et de la biodiversité, ainsi que l'évaluation de la gestion conservatoire(...) Ces suivis à long terme, envisagés dans le cadre de réseaux thématiques de Réserves ou dans le cadre de programmes nationaux, requièrent l'adoption de protocoles standardisés et opérationnels, permettant d'effectuer des analyses diachroniques au sein d'une Réserve, ainsi que des comparaisons inter-sites. Ils peuvent en outre fournir des informations sur l'impact des changements globaux sur la biodiversité.



Les suivis ont parfois aussi pour objectif d'évaluer l'impact des opérations de gestion. Le gestionnaire doit s'efforcer de développer des partenariats en vue de développer de tels suivis qui peuvent porter à la fois sur les espèces à forte valeur patrimoniale, mais également sur des espèces plus fréquentes." (F. Bioret, 2003, Le courrier de l'environnement).



Publications:

- Sturbois A., 2018. Modelling of Cerastoderma edule L. fishing grounds for sustainable havesting in the Bay of Saint-Brieuc. in: Interdisciplinary approaches to the Study of human and mollusc interactions: from prehistory to present. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 31 janvier-2 février 2018.
- Ponsero A. et Sturbois A., Phénologie et évolution de la communauté de limicoles en baie de Saint-Brieuc depuis les années 70. In : Rencontre d'Ornithologie Bretonne. Tréburden, I-2 décembre 2018.

Rapports:

- Boillot S., 2018a. Evaluation de l'efficacité de gestion d'un espace naturel protégé : application à la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc. Université de Rennes 2.45 p.
- Boillot S., 2018b. Evaluation de l'efficacité des 20 ans de protection et des 15 ans de gestion de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 504 p.
- Lalles A.-L., 2018. Evaluation des microplastiques au sein de la Baie de Saint- Brieuc. Université Catholique de l'Ouest - Réserve Naturelle Nationale Baie de Saint-Brieuc. 38 p.
- Lemonnier A., 2018. Représentativité et suivi temporel des assemblages de substrat meuble de l'Observatoire littoral en baie de Saint-Brieuc. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc.
- Ponsero A., Sturbois A., et Dabouineau L., 2018. Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2018. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 32 p.
- Ponsero A., Sturbois A., Dabouineau L., et Jamet C., 2018. Evaluation spatiale des mollusques bivalves (Scrobicularia plana, Limecola balthica, Macomangulus tenuis, Fabulina fabulina, Cerastoderma edule, Donax vittatus) de la baie de Saint-Brieuc. Cinquième édition. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 46 p.
- Sola G., Jamet C., et Ponsero A., 2018. Observatoire photographique de l'évolution des paysages de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 74 p.
- Sturbois A. et Bioret F., 2018. Historique et évolutions récentes des végétations du marais maritime de l'anse d'Yffiniac - Baie de Saint-Brieuc - 1979-2012. Cartographie - Analyse diachronique - Inventaire phytocénotique - Conservation. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 51 p.
- Sturbois A. et Ponsero A., 2018. Synthèse ornithologique de la baie de Saint-Brieuc, phénologie et évolution des effectifs, 3ème édition, 1970-2018. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 106 p.
- Sturbois A., Ponsero A., Jamet C., et Le Bihan O., 2018. Suivi quantitatif de la flore de fort intérêt patrimonial. Dunes de Bon Abri, 1995-2018. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 21 p.



Référence plan de gestion

CS.60 Participer à des colloques, séminaires, conférences.

PR.01 Favoriser le développement de programmes d'études et de recherche sur le fond de baie de Saint-Brieuc.

PR.02 Participer à des programmes d'études et de recherche sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers et estuariens.





Référence plan de gestion

CS.03 Etudier l'évolution des peuplements benthiques intertidaux en lien avec des études morphosédimentaires.

CS.30 Publier la synthèse des données ornithologiques.

CS.31 Etudier l'évolution de la dynamique de la végétation des anses d'Yffiniac et Morieux.

CS.34 Développer les connaissances sur l'importance du fond de baie pour l'ichtyofaune.

CS.37 Suivre la dynamique d'espèces d'intérêt patrimonial ou à fort enjeu.



5 documents de synthèse

L'accumulation des données, la succession d'inventaires ou de cartographies, de suivis ou d'études sur un même territoire nous donne la capacité de réaliser des analyses complète sur une thématique et de produire des documents de synthèse des connaissances. A ce jour, 5 documents de synthèses ont été réalisés et mis à jours:

- la **"synthèse ornithologique"**, qui analyse près de 50 années de données ornithologiques des principales espèces présentes en fond de baie de Saint-Brieuc.
- la "synthèse benthos", qui analyse l'évolution des assemblages benthiques, des faciès sédimentaires, des distributions qualitatives et quantitatives des principales espèces à partir des données Euphorbe et de la Réserve naturelle.
 - la "synthèse prés-salés" qui retrace l'évolution de la végétation des prés-salés
- la "synthèse poissons des prés-salés" qui analyse l'ensemble des données des pêches réalisés dans les prés-salés de l'anse d'Yffiniac.
- la "synthèse flore patrimoniale des dunes" qui synthétise les données de suivis des espèces patrimoniales sur la période 1995-2018.







Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

Il est largement admis qu'un des rôles des Réserves naturelles est de faire découvrir le patrimoine naturel, de sensibiliser et d'éduquer le public en faveur de la conservation de la nature à travers des actions de sensibilisation.

Outre la conservation du patrimoine, qui a justifié sa création, la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc située en périphérie d'une agglomération de plus de 100 000 habitants, est un espace privilégié pour la sensibilisation et la pédagogie à l'environnement. La protection des milieux naturels nécessite une sensibilisation et une information des différents publics (scolaires, riverains, touristes...). La connaissance du patrimoine naturel par le plus grand nombre est une des conditions de sa sauvegarde et de l'acceptation d'un espace protégé comme une Réserve naturelle dans le contexte socio-économique local.

Les Réserves naturelles contribuent à construire, auprès des différents publics, une conscience globale de l'environnement, de l'éco-citoyenneté et à terme doivent faire évoluer notre perception et notre rapport à la nature. Cette approche nécessite non seulement l'accueil du public sur le site, et aussi de participer des manifestations, festivals, cafés de la science, conférences.....







Référence plan de gestion

PA.13 Organiser un événement «20 ans».

PA.12 Créer des outils d'animation pour les manifestations.



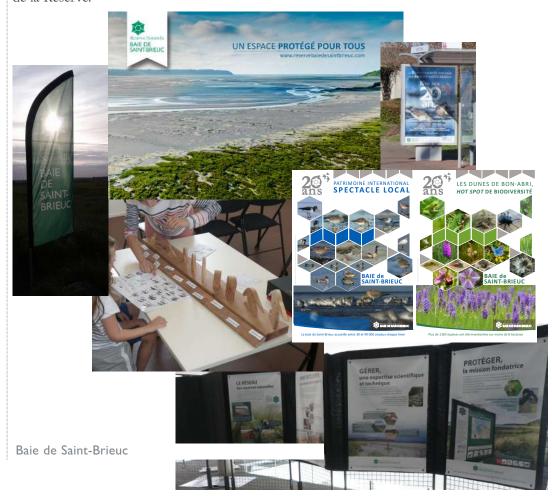
20 ans de la Reserve naturelle

La Réserve naturelle a réuni un comité de pilotage dès mars 2017 afin de permettre la création d'un programme d'animations, sorties, ... dans le cadre des 20 ans de la Réserve.

Il a été ainsi validé le principe de conduire des animations gratuites tout au long de l'année avec les partenaires qui le souhaitent (mairies, médiathèques, écoles, musées...) sur un territoire plus large que les cinq communes de la Réserve naturelle. Ainsi, un appel à se manifester a été lancé. Au fil des rencontres les uns avec les autres, l'année 2017 a permis de finaliser un programme complet dont le début des festivités était prévu au lancement du festival Natur'Armor.

Outils d'animation

Pour mener à bien le programme d'animations des 20 ans de la Réserve naturelle, des moyens de communication et d'identification de la Réserve naturelle ont été développés avec l'appui du service communication de Saint-Brieuc Armor Agglomération. La plupart des outils ont été créés afin d'être aussi réutilisés au-delà de l'année des 20 ans de la Réserve.



Festival Natur'rmor

Le Festival Natur'Armor, organisé par Vivarmor Nature depuis 13 ans, est la plus importante exposition de Bretagne consacrée au patrimoine naturel. A l'occasion des 20 ans de la Réserve naturelle, le conseil d'administration a décidé que le festival ait lieu à Saint-Brieuc en mettant à l'honneur la baie de Saint-Brieuc dont un pavillon de plus 200 mètres a été dédié. Tout au long du week-end, 8 772 visiteurs sont venus au festival.

Stand de la Réserve naturelle :

Sous le pavillon de la baie de Saint-Brieuc, trois structures étaient présentes : la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, la Maison de la Baie et le syndicat mixte

Grand Site Cap d'Erquy-Fréhel. La Réserve naturelle avait disposé :

- La nouvelle exposition de la Réserve
- Un espace informations sur la Réserve naturelle (dépliants, lettres de la Réserve, affiches,...)
- Un espace jeux (réserve poursuite, reconnaissance des têtes d'oiseaux)
- Un espace "les petits scientifiques de la baie" : un laboratoire pour les enfants
- Un espace coloriage pour petits
- Un espace "conférence" de 15 minutes.

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



Référence plan de gestion

PA.11 Participer des manifestations (fête de la science, festival Nature Armor....).



Sorties ornithologiques et géologiques :

Deux sorties de découverte des oiseaux ont été organisées en baie de Saint-Brieuc par le GEOCA et la Réserve naturelle. Une sortie géologique en baie de Saint-Brieuc organisée par Vivarmor Nature sous la houlette de Michel Guillaume.

Soirée anniversaire du samedi 17 février :

Cette soirée était consacrée à la migration des oiseaux "De Saint-Brieuc au Grand Nord à vol d'oiseau, où vont les oiseaux de la baie au printemps", en présence d'Olivier GILG, scientifique et de son fils, ayant participés à la mission ornithologique au Groenland sur la goélette océanographique Tara.

En amont de la projection, la Réserve naturelle offrait aux bénévoles du festival Natur'Armor et aux exposants, un buffet froid à Hillion. Environ 50 personnes sont venues se restaurer.

Tout au long du week-end, des bénévoles sont venus aider la Réserve naturelle (montage des stands, accueil du public).



Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



PA.3 Développer des actions gratuites d'information et de sensibilisation du public

A la maison de la baie

- Animations gratuite "Les grandes richesses de la Réserve naturelle"

Cette année, la Maison de la Baie a décidé de réaliser 11 sorties gratuites sur les richesses naturelles de la Réserve naturelle, entre février et octobre 2018. La sortie de 2 heures permettait aux participants de mieux connaître la baie en mêlant ornithologie, découverte de la vasière, de la flore, des activités en baie,... Une sortie n'a pas pu être réalisée (cause de neige).

- Expositions extérieures

Un programme spécial 20 ans a été décliné sur le thème "les territoires naturels protégés.



Du 11 février au 27 mai 2018 :

"Les réserves naturelles de Bretagne". Exposition en photos sur les richesses de la faune et de la flore des réserves naturelles bretonnes.

Du 10 juin au 16 septembre 2018 : "La Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc en actions" : présentation de la Réserve naturelle et de ses missions Protéger, Gérer et Faire découvrir.





<u>Du 30 septembre au 27 janvier 2019 :</u> "La baie vue par..." : présentation des créations du concours photos "20 ans de protection de la baie" et du concours de dessins sur le thème "dessine moi la Réserve naturelle de la baie".



Les rencontres de la baie

Ces rencontres consistaient en une rencontre sur le terrain entre l'équipe de la Réserve naturelle et les usagers du site. Pendant environ 2 heures, le public pouvait échanger, discuter, observer les oiseaux,...et ce, en fonction des conditions de marée, du lieu, ... 19 sur les 20 rencontres programmées ont été réalisées dans 4 communes de la Réserve naturelle (Saint-Brieuc, Langueux, Hillion et Morieux).

L'affluence a été très aléatoire selon les conditions météorologiques, les lieux choisis et les dates (semaine ou week-end). Soit la rencontre des usagers était fortuites, liée au hasard soit les personnes avaient eu connaissance de l'information et venaient rencontrer directement l'équipe de la Réserve. La mise à disposition de longues vues a fortement été appréciée.

Des bénévoles sont venus épauler l'équipe de la Réserve afin d'informer les usagers sur les richesses de la Réserve.





Concours photos et dessins

- Le concours photos

Lancé du 17 février au 17 juin 2018, le concours a concerné 31 personnes qui ont déposé 84 photographies dans les 4 catégories proposées (faune, flore, paysages de la baie et activités humaines). La remise des lots a eu lieu le mercredi 26 septembre à la Maison de la Baie. Ce moment réunissant environ 50 personnes a aussi permis d'inaugurer l'exposition extérieure consacrée aux photos et dessins "la baie vue par...".



- Le concours dessins

Lancé du 17 février au 1er juin, le concours dessins était ouvert aux enfants de 5 à 15 ans sur la thématique "dessine moi la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc". Au total, 53 dessins ont donc été réceptionnés pour les 2 catégories d'âge 5/7 ans et 8/11 ans. Aucun dessin n'a été reçu pour la catégorie 12/15 ans. Le jury a retenu 10 dessins lauréats. La remise des lots a été réalisée le jeudi 5 juillet 2018, en présence de 7 enfants sur les 10 gagnants.



Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



Référence plan de gestion

PA.02 Multiplier les actions d'information du public sur la Réserve naturelle.

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

Animations avec les scolaires

- Projection du documentaire "La France du bout du monde"

Ce documentaire de 50 minutes réalisé en 2015 par Luc Marescot, fait le tour de quelques réserves naturelles bretonnes en mettant en avant quelques espèces animales ou végétales. En baie de Saint-Brieuc, l'arénicole, la coque, la nasse réticulée,... sont entre autre abordés.

Toutes les écoles de Saint-Brieuc Armor Agglomération ont reçu une invitation à venir voir le documentaire. Il a été projeté le 13 et 14 février à Hillion, le 22 mars à Plérin et le 23 mars à Morieux.



Animations dans le cadre des actions Bassins Versants

Saint-Brieuc Armor Agglomération mène des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement notamment sur les milieux aquatiques (cours d'eau, bassin versant, pollutions des eaux,...). Après l'accord de l'inspection de l'Education Nationale, la Réserve naturelle s'est associée au service des milieux aquatiques de Saint-Brieuc Armor Agglomération afin d'intégrer des notions supplémentaires à ces actions et notamment des éléments sur le littoral et la biodiversité présente en baie de Saint-Brieuc.

Les classes des écoles intéressées s'engageaient sur un cycle de 2 séances : 1 séance en salle avec le centre régional d'initiation à la rivière de Belle Isle en terre puis une autre séance sur le terrain avec la Réserve naturelle. Seul le coût de transport restait à la charge des écoles. Ainsi, la Réserve naturelle a accueilli 15 classes du CE1 au CM2 à Hillion, pendant environ 2 heures par classe, d'avril à mi-juin. Les 15 classes concernaient 7 écoles différentes (de Trémuson, St Brandan, Hillion, Trégueux, Yffiniac, Plédran et Ploufragan).



Randonnées animées

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

- La randonnée des 20 ans de la Réserve

(Samedi 28 avril 2018, parc des promenades)

Le jour de son anniversaire, à l'issue de l'inauguration de l'exposition installée dans le centre ville de Saint-Brieuc, la Réserve naturelle a organisée une randonnée ouverte à tous, du centre ville de Saint-Brieuc à la plage du Valais, en passant par la vallée du Goudic.

La randonnée était animée par une troupe théâtrale "Les fées railleuses" qui a emmené le public dans une histoire naturelle un peu décalée (l'introduction de lapins géants pour combattre la renouée du Japon, espèce végétale invasive...).







Près de 10 bénévoles ont été mobilisés afin de sécuriser le public au moment des traversées de routes.

- D'Yffiniac à la Réserve...il n'y a qu'un pas! (Samedi 26 mai 2018, départ de la médiathèque)



Une ballade invitait le public à découvrir différents aspects de la Réserve naturelle avec comme fil conducteur, l'eau. Du centre ville, le groupe a rejoint le sentier au fil de l'eau pour rejoindre les limites de la Réserve naturelle aux grèves de Langueux. De nombreux thèmes ont pu être abordés : les poissons migrateurs, les prés salés, les espèces invasives,....

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

Référence plan de gestion

PA.02 Multiplier les actions d'information du public sur la Réserve naturelle.

PA.3 Développer des actions gratuites d'information et de sensibilisation du public

Animations thématiques

- Sortie de découverte des dunes de Bon-abri à Hillion

Samedi 14 avril 2018



Dans le cadre de la semaine consacrée au développement durable sur le territoire de Saint- Brieuc Armor Agglomération, la Réserve naturelle a animé une sortie de découverte des dunes sur la thématique biodiversité et carrières. Au cours de la matinée, le public était invité à visiter les carrières de la Croix Gibat de Trégueux puis les dunes. Nicolas Malandain, animateur nature est venu épauler l'équipe de la Réserve.

- La vie secrète d'un plateau de fruits de mer à Hillion

Vendredi 8 juin 2018

Cette animation a associé plusieurs partenaires : la mairie d'Hillion, Vivarmor Nature (Franc delisle), Guy Prigent, ethnologue et vincent Rebours, pêcheur à pied professionnel.

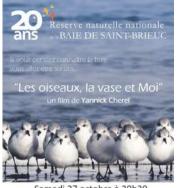
Cette soirée suivie d'une dégustation de moules et coques était consacrée à informer le public sur les richesses du bord de mer, les métiers dédiés au littoral, l'exemple de gestion durable des coques en baie de Saint-Brieuc et le tout, à partir de nombreuses anecdotes et d'expériences vécues.



- Ecoute de chants d'oiseaux à Langueux

Mercredi 12 septembre 2018

Proposée et animée par Gilles Allano, membre du GEOCA et adhérent à Vivarmor Nature, cette animation réalisée à la médiathèque consistait à faire connaître quelques oiseaux assez communs des jardins, bords de mer par leur description et comportement, leur chant et beaucoup d'anecdotes.



Samedi 27 octobre à 20h30 salle Eole, Morieux









- Projection du documentaire "Les oiseaux, la vase et moi " à Morieux

Samedi 27 octobre 2018

Ce documentaire réalisé en 2013 par Yannick CHEREL en partie dans la baie de Saint-Brieuc montre au public la vie des oiseaux l'hiver et à mieux faire attention à la baie de Saint-Brieuc et notamment à ses habitants à plumes.



Conférences

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

- "Les richesses naturelles de la baie de Saint-Brieuc"

Mercredi 16 mai 2018, médiathèque d'Yffiniac

Sous forme d'un diaporama, cette conférence montrait les richesses faunistiques et floristiques de la baie de Saint-Brieuc, les enjeux de protection après un long combat pour la création de la Réserve naturelle en 1998. Puis échanges avec le public. Conférence animée par la Réserve naturelle.

- "Les oiseaux d'eau"

Samedi 22 septembre 2018, médiathèque de Langueux

Cette conférence était animée par Guilhem Lesaffre, naturaliste passionné par les oiseaux qui a beaucoup voyagé à la rencontre des oiseaux pendant près de 40 ans. L'exemple du Bécasseau maubèche, oiseau présent l'hiver en baie de Saint-Brieuc a permis d'expliquer au public les capacités extraordinaires de ces oiseaux migrateurs. La conférence a été suivie d'une vente dédicace de livres.



Jouez avec la Réserve

Sur demande, l'équipe de la Réserve naturelle accompagnée de stagiaires s'est déplacée dans quelques médiathèques afin d'animer des jeux sur la Réserve naturelle et plus généralement sur l'environnement. 4 ateliers étaient à disposition des enfants :

- Le Réserve poursuite
- Le jeu de l'oie bernache
- La reconnaissance d'oiseaux à partir de leurs têtes
- Atelier coloriage

Les lieux d'intervention sont :

- Médiathèque de Saint-Donan, mercredi 21 mars 2018
- Médiathèque d'Hillion, mercredi 6 juin 2018
- Médiathèque d'Yffiniac, mardi 28 août
- Médiathèque de Langueux, mercredi 19 septembre
- Médiathèque de Langueux, mardi 25 septembre : une classe de CP de Langueux a été reçue à la médiathèque pour découvrir la Réserve naturelle.
 - Médiathèque de Plérin, mercredi 17 octobre



Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

Au total, en dehors du festival Natur'Armor, plus de 2000 personnes ont participé aux 20 ans de la Réserve naturelle.

L'expo de la Réserve

Une exposition composée de 14 panneaux à été créée par l'équipe de la Réserve naturelle, présentant l'historique de sa création, ses missios, les enjeux....

Sur demande, la réserve naturelle a mis à disposition son exposition aux communes, médiathèques, musées... qui la souhaitait. Ainsi, l'exposition a circulé dans 7 lieux différents :

- Salle omnisports de Plaine Haute, le dimanche 8 avril
- Office de tourisme de Saint-Brieuc, du 28 avril au 9 mai
- Médiathèque d'Hillion, du 11 mai au 11 juin
- Médiathèque d'Yffiniac, du 14 au 30 juin
- Médiathèque de Langueux, du 4 au 28 septembre
- Musée Mathurin Méheut de Lamballe, du 11 septembre au 2 octobre
- Médiathèque de Plérin, du 8 octobre au 3 novembre







L'exposition à été inaugurée lors de la journée du 28 avril. Etaient conviés les représentants de Vivarmor Nature et de Saint- Brieuc Armor Agglomération ainsi que les partenaires de la Réserve.





Les bénévoles

Tout au long de l'année, pour mener à bien certaines actions et/ou animations, la Réserve naturelle a une nouvelle fois pu compter sur ses bénévoles. Un grand merci à eux.



7 nettoyages de plages ont pu être réalisés avec à chaque fois une trentaine de bénévoles. Au total plus 1200 kg de déchets ont été colléctés.

Fin août, pour les remercier la Réserve naturelle a proposé une journée de découverte de la Réserve naturelle sous forme d'une randonnée avec traversées de la baie. Fin octobre une découverte des oiseaux de la baie a également été organisé.



Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

La Réserve naturelle a accueilli:

2 stagaires en découverte d'entreprise (niveau 3ème),

3 stagiaires en 1ère GMNF

2 stagiaires en terminal **GMNF**

3 stagiaires en licence

1 stagiaire en Master 1

1 stagiaire en Master 2

La presse

En 2018, plus de 60 articles parlant de la Réserve naturelle sont parus dans les différents journaux (Ouest-France, le Télégramme, Bulletins municipaux,...), contre habituellement une quinzaine par an.





Référence plan de gestion

PA.4 Multiplier les contacts avec les médias locaux



Référence :

Ponsero A., Jamet C., Sturbois A., 2018, Rapport d'activités de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc 2018, Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, 46p.

Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc

site de l'étoile 22120 HILLION 02.96.32.31.40

http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com





Saint-Brieuc Armor Agglomération

5 rue du 71ème RI 22000 St-Brieuc

Téléphone : 02 96 77 20 00 Site : saintbrieuc-agglo.fr Email : accueil@sbaa.fr

VivarmorNature

Espace d'Entreprises Keraia 18 rue du Sabot - Bat. C 22400 Ploufragan

Téléphone : 02 96 33 10 57

Site: vivarmor.fr

Email: vivarmor@orange.fr